

## Le risque « évènement climatique »

On entend par événements climatiques l'ensemble des phénomènes traités par la vigilance météorologique notamment orage, vent violent, pluie-inondation, neige-verglas, grand froid, canicule...

Ce risque est présent sur l'ensemble du territoire.

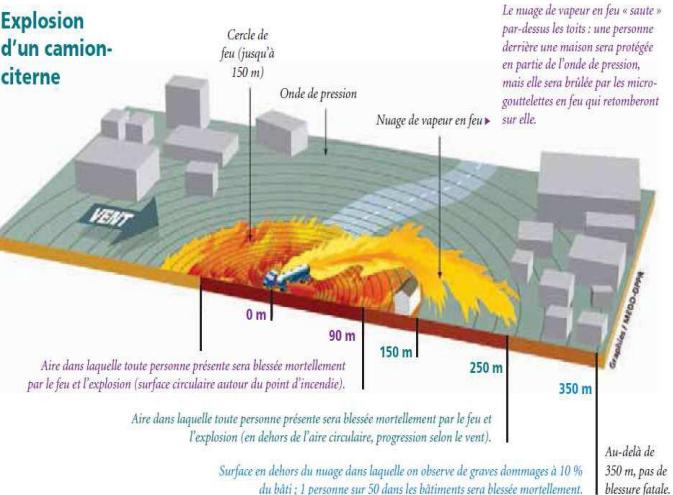
Les conséquences humaines, économiques et environnementales peuvent parfois être catastrophiques. ■

### Les bons réflexes

- S'informer à partir des cartes « vigilance météo » sur le site Internet de Météo France,
- Rester dans un bâtiment en dur pendant le phénomène en choisissant un local à l'abri des chutes éventuelles d'arbres, cheminées,
- Se munir d'une lampe de poche et d'une radio avec piles,
- Ecouter la radio (France Bleu Poitou, fréquence 101.0 et D4B, fréquence 101.4),
- Consulter le site internet de la commune ou l'application mobile téléchargeable « vouillé 79 ».

<b>NIVEAU 1 (vert) :</b> <b>PAS DE VIGILANCE PARTICULIÈRE</b> Aucune précaution particulière n'est nécessaire.
<b>NIVEAU 2 (jaune) :</b> <b>SOYEZ ATTENTIF EN CAS D'ACTIVITÉS SENSIBLES AU RISQUE MÉTÉO</b> Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex. mistral, orage d'été) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
<b>NIVEAU 3 (orange) :</b> <b>SOYEZ TRÈS VIGILANT</b> Des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
<b>NIVEAU 4 (rouge) :</b> <b>UNE VIGILANCE ABSOLUE S'IMPOSE</b> Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus : tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

\*Météo France a mis en place une procédure de vigilance météorologique pour informer les autorités et la population en cas de phénomène météorologique dangereux. En cas de vigilance orange ou rouge, un bulletin de suivi est alors disponible pour suivre l'évolution météo (chaînes TV et site Internet de Météo France)



### Les bons réflexes

#### Si vous êtes témoin d'un accident T.M.D.

- S'éloigner du lieu de l'accident si possible du côté opposé à la direction du vent pour éviter les fumées et les émanations toxiques,
- Se mettre à l'abri dans un bâtiment et fermer tout,
- Prévenir les secours : n°112,
- Ecouter la radio (France Bleu Poitou, fréquence 101.0 et D4B, fréquence 101.4),
- Consulter le site internet de la commune ou l'application mobile téléchargeable « vouillé 79 ».

#### Si vous entendez une alerte

- Eviter tout déplacement et source d'étincelle ou de flamme,
- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche,
- Ecouter la radio (France Bleu Poitou, fréquence 101.0 et D4B, fréquence 101.4),
- Consulter le site internet de la commune ou l'application mobile téléchargeable « vouillé 79 ».



# Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

### Cadre législatif et réglementaire

L'article L.125-2 du Code de l'environnement acte le principe fondamental du droit à l'information de chaque citoyen sur les risques majeurs auxquels ils peuvent être soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Le contenu et la forme de cette information et les modalités selon lesquelles elle est portée à la connaissance du public sont définis aux articles R.125-9 à R.125-14 du Code de l'environnement.

La liste des communes ayant l'obligation d'instaurer un document d'information sur les risques majeurs figure dans le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) des Deux-Sèvres établi par le préfet et consultable sur le site internet de la préfecture et à la mairie. Ce document comporte notamment l'exposé détaillé des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde prévues par les autorités publiques pour faire face aux différents risques majeurs.

La liste des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle et les modalités d'indemnisation des catastrophes naturelles sont disponibles sur internet à l'adresse : <https://georisques.gouv.fr> ■

*Signé*

A Vouillé, le 6 mai 2024  
Le Maire, Franck PORTZ

Numéros d'urgence : Sapeurs-pompiers : 18/112

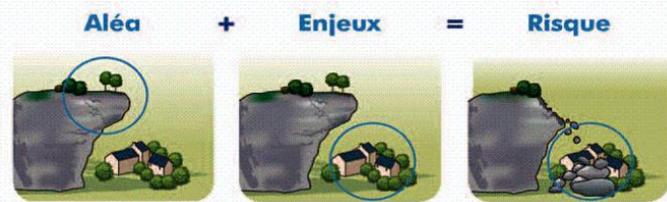
SAMU : 15 Gendarmerie : 17

Liens utiles : [www.vouille.fr](http://www.vouille.fr) (ou application mobile « vouillé 79 ») [www.deux-sevres.gouv.fr](http://www.deux-sevres.gouv.fr)  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr) [www.brgm.fr](http://www.brgm.fr)

# Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité que survienne un événement d'origine naturelle ou anthropique (occasionné par l'homme), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. **L'existence d'un risque majeur est liée :**

- D'une part à la **présence d'un événement**, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique, caractérisé par **l'aléa** ;
- D'autre part à **l'existence d'enjeux**, qui présentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectées par un phénomène.



Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en **deux grandes familles** :

- Les **risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- Les **risques technologiques** : ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage, etc.

## Les risques majeurs de la commune de Vouillé

Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs établi par le Préfet et les documents qui s'y rattachent, la commune de Vouillé est concernée par **5 grands risques majeurs** :

- Le risque **inondation**,
- Le risque **sismique**,
- Le risque **mouvement de terrain (retrait-gonflement des sols argileux)**,
- Le risque lié aux **événements climatiques**,
- Le risque lié au **transport de matières dangereuses**.



### Le risque « inondation »

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontées de nappes phréatiques, submersion marine...), et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités. **La commune de Vouillé est traversée par une rivière, « le Lambon », affluent de la Sèvre Niortaise.** La cartographie (ou « atlas ») des zones inondables de la commune est consultable sans frais en mairie et sur le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr). ■

#### Les bons réflexes

- ★ Avant
  - Mettre les produits toxiques hors d'atteinte,
  - S'informer des risques encourus, leur fréquence et leur importance et des consignes de sauvegarde,
  - Disposer d'un poste de radio à piles (panne électrique),
  - Prévoir les gestes essentiels : Amarrer les cuves, Faire une réserve d'eau potable, rassembler papiers, argent, médicaments... (Pour une éventuelle évacuation).
- ★ Pendant
  - Fermer portes, fenêtres, aérations,
  - Couper les alimentations en gaz et en électricité,
  - Se réfugier dans les étages si besoin,
  - Ecouter la radio (France Bleu Poitou, fréquence 101.0 et D4B, fréquence 101.4) et attendre les consignes de sécurité,
  - Ne pas aller chercher les enfants à l'école pour ne pas les exposer,
  - Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours,
  - Consulter le site internet de la commune ou l'application mobile téléchargeable « vouillé 79 ».

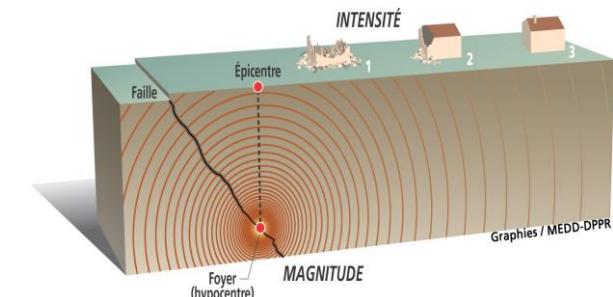


### Le risque « sismique »

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur de la croûte terrestre. Il génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

Le territoire national est découpé en **cinq zones de risques** :

- 1 « très faible »
- 2 « faible »
- 3 « modérée »
- 4 « moyenne »
- 5 « forte »



**La commune de Vouillé est située en zone 3 « sismicité modérée ».**

La cartographie de la commune est consultable sans frais en mairie et sur [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr). ■

#### Les bons réflexes

##### ★ Pendant la secousse

- A l'extérieur, s'éloigner des bâtiments,
- A l'intérieur, s'abriter sous un meuble solide.

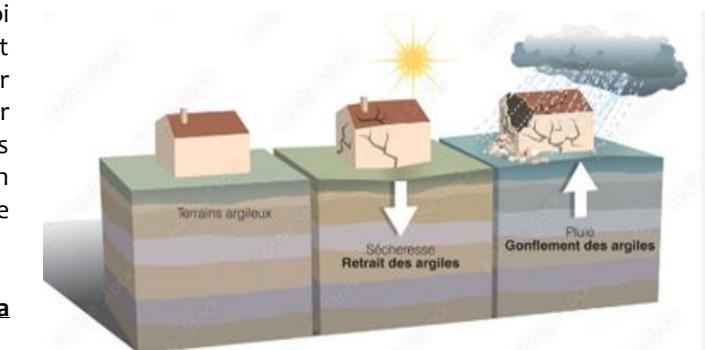
##### ★ Après la secousse

- Se méfiez des répliques,
- Ne pas prendre l'ascenseur,
- Vérifier les installations (électriques, gaz, fuites...),
- Ecouter la radio (France Bleu Poitou, fréquence 101.0 et D4B, fréquence 101.4),
- Consulter le site internet de la commune ou l'application mobile téléchargeable « vouillé 79 »,
- Si vous êtes bloqués sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation, ... ).



### Le risque « retrait-gonflement des sols argileux »

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Compte tenu de la lenteur et de la faible amplitude du phénomène, il n'y a pas de danger pour l'homme mais des dégâts peuvent être constatés sur les constructions. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque essentiellement économique.



**La commune de Vouillé est concernée par les zonages d'aléa faible, moyen et fort.**

La cartographie des zones concernées est consultable sans frais en mairie et sur le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr). ■

#### Les bons réflexes

##### ★ Avant

- Consulter la carte du risque « retrait-gonflement des argiles » en mairie ou sur le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr),
- Respecter les règles de construction notamment celles diffusées par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM),
- Surveiller les signes précurseurs (fissures dans les murs, plafonds, sols, poteaux ou barrières penchés... ),

##### ★ Pendant

- En cas d'apparitions de signes précurseurs, évaluer les dommages, prendre des photos, contacter votre assureur et informer la mairie qui ouvrira un dossier auprès des services de l'Etat,
- Consulter le site internet de la commune ou l'application mobile téléchargeable « vouillé 79 ».